



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'An deux mille vingt-cinq  
Le vingt-quatre mars à dix-huit heures

Nombre de membres : 15

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 13

Date de convocation :  
20 mars 2025

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

**Présents** : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Serge COMPIANI, Mme Corinne GIOVINAZZO, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, Mme Brigitte GARDE, Mme Dominique ROSTAIN, Mme Florence PINTUS, M. Christophe ROUSTAN

**Absents excusés** : M. Nicolas BOYER donnant pouvoir à M. Marcel ROUSTAN, Mme Stéphanie LAVAL donnant pouvoir à M. Christophe ROUSTAN, M. Christophe FRANK, M. Yan SCHIPPERS

**Secrétaire** : M. Marcel ROUSTAN

## Délibération n° 27

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le
ID : 006-210601373-20250324-27_2025-DE

### Approbation du règlement local de publicité (RLP)

M. Marcel ROUSTAN, Adjoint à la Communication expose :

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21,
- Vu** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-8 et suivants, L. 103-3 et R. 153-1 et suivants,
- Vu** le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 581-14 et suivants,
- Vu** la délibération du conseil municipal en date du 27 novembre 2017 prescrivant l'élaboration du règlement local de publicité, et définissant les objectifs de la Commune ainsi que les modalités de la concertation,
- Vu** la délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2024 concernant l'élaboration du règlement local de publicité, le bilan de concertation préalable et l'arrêt du projet,
- Vu** l'arrêté municipal n° 90/2024 du 12 septembre 2024 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de R.L.P.,
- Vu** les avis des Personnes Publiques Associées (P.P.A.),
- Vu** l'avis favorable émis par la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (C.D.N.P.S.) le 7 juin 2024 sur le projet de R.L.P. arrêté,
- Vu** le rapport d'enquête publique ainsi que les conclusions favorables du commissaire enquêteur remis le 27 novembre 2024,
- Vu** le projet de R.L.P. annexé à la présente délibération,
- Considérant** que les dispositions du R.L.P. participent au dynamisme de l'activité commerciale, artisanale et industrielle de la commune tout en préservant le cadre de vie des habitants et la qualité paysagère du territoire, par la maîtrise de l'implantation de la publicité, des enseignes et pré-enseignes,
- Considérant** que les dispositions du R.L.P. garantissent également la liberté d'expression,
- Considérant** que la concertation a bien été menée jusqu'à l'arrêt du projet, selon les dispositions prévues par la délibération de prescription,
- Considérant** qu'en l'absence de retour des autres PPA sollicitées, leur avis sont réputés favorables conformément à l'article R 153-4 du Code de l'Urbanisme,

**Considérant** que le projet de RLP, comprenant le dossier arrêté ainsi que l'ensemble des avis émis par les PPA et la CDNPS, a été soumis à enquête publique pour une durée de 30 jours consécutifs du 30 septembre 2024 au 29 octobre 2024 inclus,

**Considérant** que le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable le 27 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le Règlement Local de Publicité tel qu'annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document concourant à la bonne exécution de la présente délibération,
- **DE DIRE** que, conformément aux articles R.153-21 et R.153-22 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet des mesures d'information, de publication et d'affichage nécessaires,
- **DE DIRE** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission à la Préfecture des Alpes-Maritimes.

Le Maire,  
Jean-Marc MACARIO



Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le
ID : 006-210601373-20250324-27_2025-DE